

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

Délibération n°2026.02.021.B

**Parc d'activités de Bel-Air - commune de l'Isle d'Espagnac : vente d'un terrain
au groupe NVL**

LE VINGT SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 20 février 2026

Secrétaire de Séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michel GERMANEAU à Dominique PEREZ, Isabelle MOUFFLET à Thierry HUREAU,

Excusé(s): Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_21B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.021.B**

Rapporteur : Monsieur ROY

PARC D'ACTIVITES DE BEL-AIR - COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC : VENTE D'UN TERRAIN AU GROUPE NVL

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : []

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous

Prestataire en externalisation informatique, le Groupe NVL accompagne les grands comptes, les collectivités locales et PME/PMI depuis plus de 30 ans sur le Grand Sud-Ouest (Bordeaux, La Rochelle, Toulouse, Marseille...).

Il comprend les sociétés NOVENCI dédiée aux services d'expertises en infrastructure, NUMY spécialisée dans la digitalisation des process d'entreprises et IDLINE un opérateur, hébergeur et télécoms.

L'activité est encadrée par les labels et certifications suivantes : Information Security Management Certified ISO 27001, Expert Cyber Label Sécurité numérique République Française et Committed Ecovadis Sustainability Rating.

Ce sont 230 collaborateurs dont 150 techniciens et ingénieurs mobilisés pour répondre aux 3 100 clients, aux 25 000 interventions par an, aux 70 000 appels hotline et aux 800 clients hébergés ; le chiffre d'affaires 2025 est de 40 M€.

Sur GrandAngoulême, le groupe NVL dispose de quatre bâtiments, de 2 Datacenters en nom propre sur les communes de Champniers et de L'Isle d'Espagnac et près de 100 collaborateurs y travaillent.

Dans le cadre de sa stratégie d'optimisation et de croissance, le Groupe NVL souhaite réorganiser ses sites en conservant le stock et la logistique à Champniers, le data center avenue Maryse Bastié à L'Isle d'Espagnac et construire de nouveaux bureaux pour y regrouper une partie du personnel ainsi qu'un nouveau data center.

La livraison du futur site (900 m² de bureaux et 300 m² de data center) est programmée en septembre 2027, pour un budget global de 3,5 M€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_21B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

Après instruction du dossier, GrandAngoulême propose au Groupe NVL de se porter acquéreur du lot n° 2 sur le Parc d'Activités de Bel-Air à L'Isle d'Espagnac cadastré AD n° 67 de 10 326 m² au prix de 37 € HT/m² moins 10 % correspondant à une zone à sanctuariser en raison de la présence d'espèces à protéger, soit 343 855,80€ HT, avec une TVA de 68 771, 16 € soit 412 626,96 € TTC.

Vu l'avis des Domaines en date du 10 juillet 2025,
Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession au Groupe NVL, ou à toute société portant le projet pour son compte, du lot n° 2 sur le Parc d'Activités de Bel-Air à L'Isle d'Espagnac cadastré AD n° 67 de 10 326 m² au prix de 37 € HT/m² moins 10 % correspondant à une zone à sanctuariser en raison de la présence d'espèces à protéger, soit 343 855,80€ HT, avec une TVA de 68 771,16 €, soit 412 626,96 € TTC, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes à intervenir relatifs à cette cession.

DE CONSTATER la sortie de l'actif de la parcelle cédée.

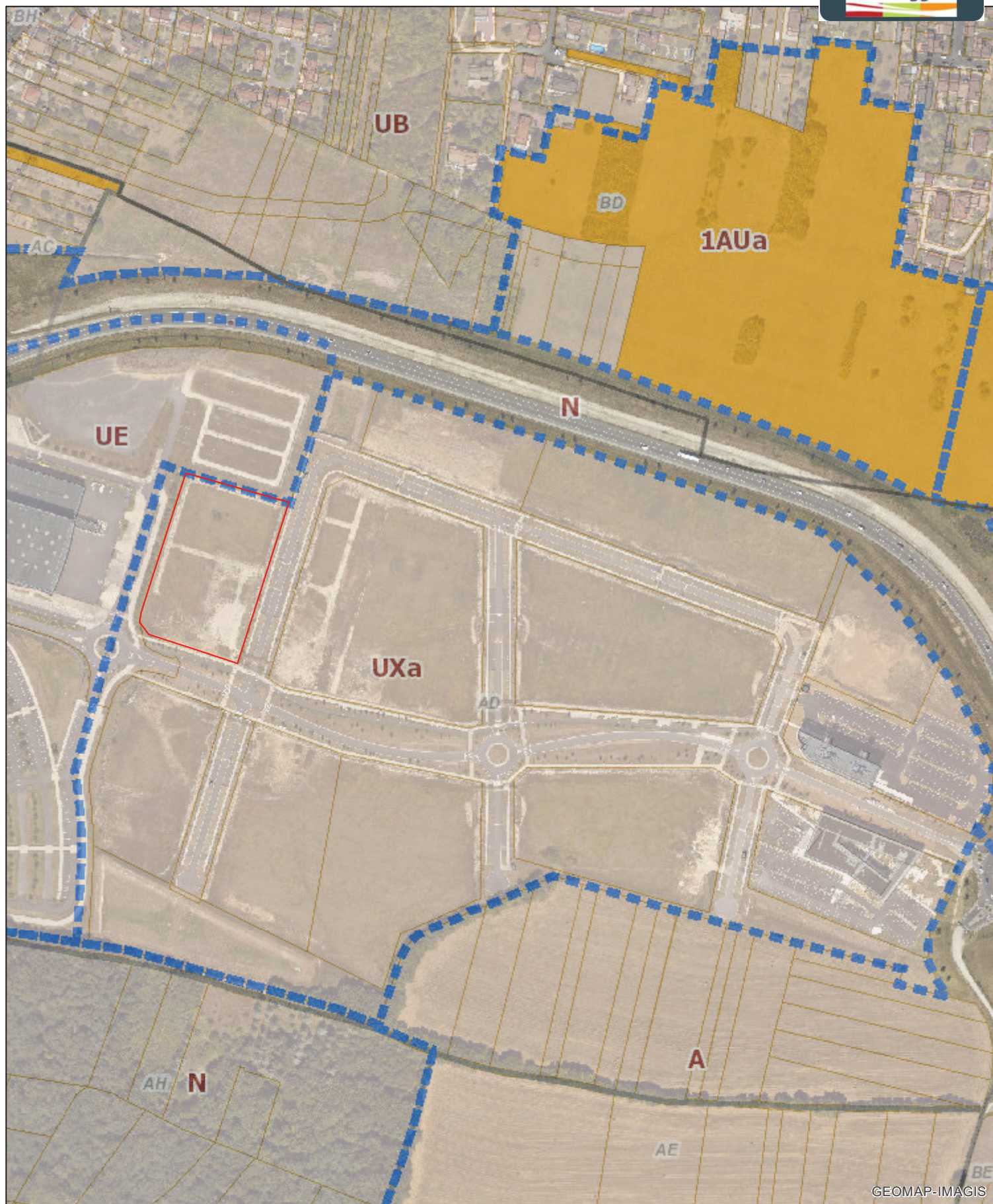
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_21B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_21B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

1:3 801

